



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 19 juin 2023 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Présences : Mme Lorraine Doucet-Dion Conseillère siège no 2
Mme Christiane Guillemette Conseillère siège no 5
Mme Vanessa Gravel Conseillère siège no 6
M. Mathieu Proulx Conseiller siège no 1
M. François Cloutier Conseiller siège no 4
M. Daniel Aubé Conseiller siège no 3

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sylvain Vachon, assiste également à l'assemblée, Mme Nancy Shink directrice générale/gref.-trés. Adjointe.

Présence de plusieurs résidents.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux résidents présents dans la salle, constate le quorum et ouvre l'assemblée à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Discours du maire
4. Entente SPCA
5. Lettre Caïn Lamarre (Mésanges)
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2023-06-109

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par M. Daniel Aubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le sujet SOPFEU au point 6 et le sujet Encombrants au point 7.

ADOPTÉ.

3. Présentation du discours du maire

M. Sylvain Vachon, maire a fait la présentation du discours du maire en relatant un bref résumé des états financiers 2022 et des prévisions d'investissements en immobilisation pour les 3 prochaines années.

4. Entente SPCA

2023-06-110

IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel, **APPUYÉ** par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil accepte de conclure l'entente relative au contrôle des animaux avec la SPCA d'Abitibi-Ouest et ce à partir du 1^{er} juillet 2023.

ADOPTÉ.

2023-06-111

5. Lettre Caïn Lamarre (Mésanges)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

CONSIDÉRANT que les résidents ont été avisés par courriel ainsi que par courrier recommandé à la fin août 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une minorité des résidents passent outre le moyen de communication mis en place par la firme Caïn Lamarre SENCRL ;

CONSIDÉRANT l'incompréhension d'une demande de l'accès à l'information et de copie de documents ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion **APPUYÉ** par M. Daniel Aubé de :

- Rappeler aux résidents que toute demande reçue ailleurs que par le canal mis en place ne sera pas traitée ;
- Rappeler la procédure pour l'accès à l'information, demande de document, la demande doit passer par l'adresse qui leur ai dédiée autant pour l'inspecteur que le personnel administratif, les seules exceptions sont un versement de taxes, une demande de permis. information générale) ;
- Inclure dans la résolution que tout manquement (comportement, parole, geste ou harcèlement) envers les élus ou les employés sera automatiquement divulgué au corps policier et des démarches légales seront entreprises ;

ADOPTÉ.

Mme Vanessa Gravel quitte pour quelques instants

6. SOPFEU

2023-06-112 **ATTENDU QUE** le ministère des ressources naturelles et des forêts a émis un avis d'interdiction d'accès à la forêt publique;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte d'interdire l'accès à la forêt publique peu importe le moyen utilisé pour s'y rendre, de fermer l'accès aux sentiers pédestres, de fermer l'accès au lac Déguisé et de fermer l'accès au camping ainsi qu'à la rampe de mise à l'eau pour les bateaux du terrain de camping et ce dans le but de diminuer le risque d'incendie de forêt vu la situation qui sévit présentement.

ADOPTÉ.

Retour de Mme Vanessa Gravel

7. Encombrants

2023-06-113 **ATTENDU QUE** les conteneurs des encombrants recueilli sur le territoire de la municipalité n'ont pas été accepté par le CVMR lors de la réception de ces derniers vu le non-respect du classement des différentes matières;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Aubé, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte et autorise l'entreprise J.L.R. à faire le tri des matières des conteneurs ayant été recueilli lors de la cueillette des encombrants pour que le tout soit acheminé au CVMR tel que convenu.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

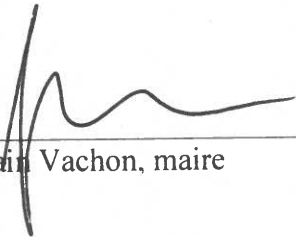
ADOPTÉ.

8. Période de questions

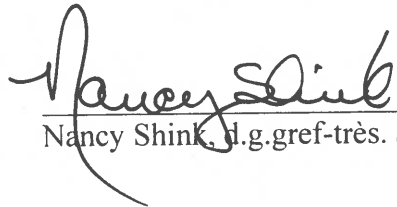
9. Levée de l'assemblée

2023-06-114

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion que l'assemblée soit levée à 20h05.



Sylvain Vachon, maire



Nancy Shink, d.g.gref-très. adj.